signataires du GATT, tenir soigneusement compte de cette décision. Noumens, les devons voir à ce que toute discrimination disparaisse pour de bon, afin que nou queront puissions tous tirer plein parti du régime de la nation la plus favorisée dans no qui échanges avec les autres pays. Il y a lieu de nous réjouir des progrès accomplient des pi dans la levée des restrictions et l'élimination de la discrimination, mais il nous u veule reste encore beaucoup à accomplir. Maintenant que la justification de la discri mination du point de vue financier n'existe plus, nous devons veiller à ce que le inégalités de traitement ayant perdu leur justification du point de vue financie ne se perpétuent pas sous d'autres prétextes, et que les restrictions commerciale ne soient maintenues que dans les cas où elles s'imposent véritablement en raison de la balance des paiements des pays en cause. Le maintien de ces restrictions e distinctions, lorsqu'elles ne sont plus justifiées, ne peut que nuire considérablement aux relations commerciales internationales. Il nous faut au moins éviter dans no relations les tensions qui ne sont pas nécessaires.

Au cours de cette session, nous allons aussi examiner la question des restric tions aux importations imposées par l'Allemagne; cette fois dans le cadre de la dérogation négociée à la quatorzième session. Nous espérons que l'Allemagne v procéder à l'élimination de ces dernières restrictions plus rapidement que prévu au terme de la dérogation. Nous attendons avec intérêt l'occasion d'examine l'administration non discriminatoire des restrictions appliquées par l'Allemagne et conformité avec l'article XIII. Nous nous proposons également d'examiner s'il est possible d'améliorer les termes d'accès sur le marché allemand pour le produits encore soumis à des restrictions, en particulier dans le domaine agricole.

Marché commun européen

La délégation canadienne considère qu'une autre importante tâche à cette session que cet sera de discuter la question du Marché commun européen. Je tiens à réitére autre qu ici notre bienveillante compréhension des buts politiques et économiques fonda oires d mentaux énonces dans le Traité de Rome. Nous n'ignorons pas tous les bénéfice égime et les avantages que le monde commercial pourra tirer d'une Communauté éco monnaîtr nomique européenne plus forte et plus prospère. Nous sommes d'avis, toutesois ulièrem que ces avantages ne deviendront réalité que dans la mesure où la politique de "Six" tendra à accroître, et non à entraver, les échanges entre les pays membre d'est pro et le reste du monde en conformité avec l'Accord général.

On me dit que, vers la fin de l'année, les pays du Marché commun espèrent présenter autant de détails que possible sur leur tarif commun. Nous auron le gran sans doute l'occasion, au cours de notre prochaine réunion, d'examiner ces droit giers, il et de formuler les observations que les parties contractantes jugeront nécessaires Je suis persuadé que les six pays en cause vont tenir compte de leurs obligation Avec de tarifaires aux termes de l'Accord général et tiendront à manifester leur désir de la terra contribuer à l'expansion du commerce international en établissant un tarif quantinaire favorisera les échanges avec les pays tiers. Cela est particulièrement importantibre-éch pour le Canada dans le secteur des matières premières dont bon nombre figuren et le Po sur la liste "G" pour laquelle les droits n'ont pas encore été fixés. En un certain levra e

Politique Nous at hui doit pations de la Co contract dans le rincipe antes n es inten les Six s politique grands i isant l'a le les éti de l'artic afin de

es mau